50e Année - N° 3608 - Le N° 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 24 Décembre 1938.

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 franc.
Autres départements ..... 16 franc.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C.-C. P. Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur : M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), et à l'Agence de publicité CHIMOT, 3, rue d'Ambroise, PARIS, 2e *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 2,15
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

Noël dans nos Alpes

Nous avons vécu la Noël, un peu partout en France, et même hors de France : dans les Flandres, en Auvergne, en Alsace, en Bretagne, sur la Côte d'Azur, dans les Pyrénées, en Guyenne, en Poitou, en Bourgogne et maints autres lieux. Tout jeune, un de mes oncles qui, sans savoir pourquoi, s'affichait libre-penseur, me menait à la grande pastorale donnée au théâtre de la Cannebière qui, devenu cinéma, faillit subir le sort des Nouvelles Galeries. Nous avons entendu les « Nédélek » d'Armorique psalmodiant de curieux couplets autour des menhirs et des dolmens, tandis que vers les clochers montaient les pittoresques cortèges des Bretons en habits de fête, pour la messe de minuit.

Que de souvenirs surgissent tandis que sur ma table lève le blé de Sainte-Barbe que les Santons de notre crèche vont, comme chaque année, sortir de leur boite ouatée et faire le plus bel ornement de notre maset gavot, pendant les quarante jours traditionnels.

Il reste une vague impression de mon premier Noël à La Baume, à peine évadé du berceau. Ma vénérée mère me le contait, au repas de veillée, devant les treize desserts rituels, car elle tenait pour religion les coutumes des anciens.

Cette nuit, disait-on, la Durance roule en ses eaux toutes les étoiles du firmament au guide de celle de Bethléem, laquelle s'attarde sur le clocher des Dominicains pour le défilé sous l'arche triomphale du pont. Tous les Sisteronnais, avant l'office, venaient admirer ce prodige, plusieurs se risquaient dans les eaux pour cueillir des astres. Mais ils n'étaient plus que ces mystérieuses pierres noires à cinq branches que l'on sertit d'argent comme bijoux alpins.

Que de crèches visitées en Provence pendant nos séjours ; que de ravissement en ces Noëls fêtées au fonds des vals solitaires de nos Alpes et même, une fois dans le désert des neiges, là-haut, au refuge voisin des cieux et si loin de monde !

Il ne manque à notre confusion et regret, que la Noël aux « Baux » la plus étrange de toutes ; à notre journal d'errants en beau pays de France. On ne peut tout avoir, mais il est permis d'espérer. Pour nous consoler on pratique *lou cacho-fio* ; on chante les « nouvé » de Saboly, de tous les Félibres, en croquant nougat, figues et raisins avec ample arrosade de vin cuit.

Cette année-là, nous nous trouvions à Marseille ; trente ans et plus ont glissé depuis.

Pourquoi décidâmes-nous de partir à Beaucaire, ce 24 Décembre ? Simplement pour nous offrir de l'original et du nouveau. Si nous l'avions pensé dans les cérémonies et les usages, nous aurions été fort déçus. Mais il était écrit que cette Noël marquerait en notre mémoire pour n'en sortir jamais.

Le voyage à Tarascon-Beaucaire se légitime par l'inoubliable, si grandiose, si majestueuse vision du Rhône, entre le château du Roi René et les ruines de celui que, de l'autre côté, démantela Richelieu.

Là, j'ai de pleine voix, lentement, comme un hommage au fleuve, le seul digne de lui, répété cette strophe de Frédéric Mistral :

Lou Rose emé sis oundo lasso
I dourmihouso e tranquillasso
Pasavo — e regrettons di palais
[d'Avignoun,
Di farandolo e di sinfoni
Coun'un grand viei qu'es a l'angoni
Iu, pareissié tout malanconi
D'am perdre a la mar e soun aigo
[e soun noum.

Vous connaissez Beaucaire, au renom de sa foire et de son histoire, jadis de notoriété dans tout l'univers, depuis le moyen âge. La ville s'étire au long du canal, s'adosse à des collines, évocations palestiniennes, s'éclabousse de soleil le jour, de tous les astres la nuit.

Plus le va-et-vient d'autrefois en ce rendez-vous des marchands du Nord et de l'Orient. Seuls les anciens hôtels vous content la fortune envolée, avec fierté de témoins d'une ère glorieuse.

Nous fîmes le pèlerinage émouvant des rues, celui du château, rêvant des heures au passé, sous les ormes et les platanes du champ de foire.

Quelques crèches dans les églises s'illuminaient, dont celle de Notre-Dame-des-Pommiers, où les anges au-dessus de la chaire, sonnent à joues gonflées des trompettes qui doivent être celles du jugement dernier. On salua Notre-Dame du bon voyage qui garantit de tout danger, mieux que messire Saint Christophe, et, soir tombant sur toujours plus de silence, on se dirigea vers notre hôtel. Rien de divertissant, disions-nous, un peu marris de notre singulière idée.

Quand nous aperçûmes foule sortant d'une remise et qui riait à l'échange, sans doute, de réflexions amusantes ou de galéjades.

Bientôt chacun disparut vers son chez soi et, le quai redevenu désert, apparurent des êtres en cocasse accoutrement. C'étaient les acteurs d'une troupe de passage qui venaient de jouer la pastorale. N'ayant pas de loges, ils regagnaient leur voiture ainsi vêtus. Ils parlaient provençal et du meilleur. Nous nous approchâmes et voici que le Roi Mage, une couronne de papier doré sur la tête, en fait de pourpre, drapé dans un vaste manteau... d'andrinople qui flottait au vent, secoua l'épaule du patron et lui jeta cette supplique : « Ne pourrais-tu pas nous avancer cinq sous pour l'apéritif ? »

— Je paye la tournée comme de juste, répondit lou baile.

Et la troupe, en costumes, de pénétrer dans le café voisin où nous la suivîmes pour le contentement de notre première aventure.

Assurément, la pastorale ne valait pas ce que nous entendîmes des propos de nos artistes ambulants ; ils jouaient, sans le savoir, les mentons bleus de Courteline.

Je vous laisse à supposer comment s'enfla le ton à mesure que s'absorbait le breuvage vert, baptisé vaguement pernod. Cependant, pas la moindre dispute, on approuvait les exploits que chaque acteur s'attribuait et servait à ses camarades.

Rentrés à l'hôtel, un hôtel romantico-provençal, nous prîmes place à table en marge de celle occupant le milieu d'une salle immense. Personne, on attendit...

S'empressa, toute de distinction de mise et de manières, une dame à cheveux blancs, portant un interminable menu. Nous choisîmes trois plats, à sa stupéfaction ; elle s'inclina de révérence étudiée et revint avec deux bouteilles enrobées de poussière.

— Comment, dit-elle, avec respect Madame et Monsieur se suffiront de ce maigre « souper » ? Je vous régalerai de desserts et vous soignerai du mieux.

— Nous n'avons pas demandé ce vin, observâmes-nous.

— C'est le meilleur de la cave ; je dois vous prier de l'apprécier.

Et de nous réciter une liste de personnages d'Arles, d'Avignon, de Marseille, de Paris, qui s'arrêtent exprès à Beaucaire pour savourer plats et vins de la maison. Un résumé du Gotha tombait de ses lèvres.

Nous devenions gênés de tant d'attentions. A répondre aux conseils de la dame, il eût fallu goûter aux trente-six mets de la carte.

Nous ne comprenions rien à ses déférentes insistances.

Quand nous nous levâmes pour aller au clair de lune près du Rhône notre servante emboita le pas, renouvela ses saluts, et... mais n'anticipons pas.

Divertissement d'autre genre, au grand café de Beaucaire où se réunissait la société et où nous rencontrâmes la félibresse Arlette. Je demandai du marc de Bourgogne au garçon. Le maître de céans lui-même apporta la bouteille, la déboucha, emplit lentement le petit verre et s'écria : « De l'authentique celui-là, je vois que vous êtes connaisseur. Regardez ?... » Et je lus sur l'étiquette : « Marc, Distillerie de Hyères, Var » !

Retour à l'hôtel, la distinguée servante attendait. Elle nous précéda, bougeoir de bronze en main, gravit l'escalier, ouvrit notre chambre, alluma deux chandeliers de la cheminée. Sur le guéridon, une superbe gerbe de fleurs !

« Pour vous, Madame, dit-elle en s'inclinant. »

Nous demeurions interdits.

— Comment, mais inutile de garder votre secret, je vous ai reconnu Monsieur le Prince, vous ayant vu tout jeune, lorsque je faisais partie de vos serviteurs !

Malgré nos protestations, la digne femme s'entêta dans son erreur.

Nous sûmes le lendemain, qu'elle nous avait pris pour le jeune prince de Broglie qui, lors, occupait la chronique de sa fugue avec la chanteuse allemande Stella.

J'eus beau m'exprimer en provençal, ma femme chanter des Noëls en notre belle langue méridionale... Peine perdue.

Il est certain que la servante si bien stylée, emporta son illusion en paradis. Dieu ait son âme, puisque bienheureux sont les simples d'esprit.

Telle a été notre Noël à Beaucaire en exacte vérité, certains faits valent des légendes.

Et maintenant :

Alegre ! Alegre ! Dieu nous alegre
Cacho-fio ven
Dieu nous fagué la graci de veiré
[l'an qué ven
Si sian pas maï, que fuguen pas men...

C'est notre souhait, de grand cœur pour tous les Alpins.

Emile ROUX-PARASSAC.

Chronique Sportive

SISTERON - VELO

Dimanche dernier, sur le Stade Municipal, malgré un temps brumeux et très froid, une nombreuse assistance se pressait pour assister au match de championnat entre le Sisteron-Vélo et le C. A. Dignois. Le terrain boueux rendait la balle très lourde et les deux équipes faisaient de leur mieux pour charmer les spectateurs.

L'équipe de Digne montra une formidable rapidité et après dix minutes de jeu, l'avant-centre Bastide trompe la défense locale et passe le premier but. 6 minutes après, sur faute d'un arrière visiteur, Sisteron profite d'un pénalty que Richaud centre, le but est égalisé.. Les locaux prennent courage et Rostain passe un deuxième but. Un nouveau pénalty est accordé aux locaux et J. Richaud envoie la balle dans les filets.

La mi-temps est sifflée au score suivant : Sisteron-Vélo 3 buts ; C. A. D. 1 but.

La deuxième partie du jeu sera en grande partie à l'avantage des locaux... et sur un coup de pied gauche, Martin passe le quatrième but. Quelques minutes avant la fin, Sisteron lâcha un peu la pression et Bastide en profite pour passer un second but pour Digne.

La fin est sifflée au score suivant: Sisteron-Vélo 4 ; C. A. D. 2.

Tous nos équipiers sont à féliciter mais nous devons accorder une mention spéciale au goal Icard et à Siard. — Digne a un très bon garde but, un redoutable avant-centre Bastide qui, malgré tout, manqua deux belles occasions de marquer.

Sisteron a eu aujourd'hui à lutter contre une équipe solide et rapide, ce qui augmente la valeur de sa victoire.

Nous félicitons l'arbitre, M. Constans, de Marseille, qui a été consciencieux et juste.

LE BASKET-BALL DANS LES BASSES-ALPES

Grâce à nos intrépides sportives et à quelques dévoués dirigeants, le basket-ball pénètre toujours davantage dans notre département.

Nous ne possédons certes point, pour l'instant, la quantité, puisque seulement quatre clubs féminins disputeront le championnat des Basses-Alpes, après les fêtes de Noël.

Mais l'exemple est donné. Plusieurs sociétés sportives songent dès maintenant à créer des équipes féminines et masculines de basket-ball. Dans quelques écoles les élèves font du basket-ball durant les heures consacrées aux sports. Tout celà est excellent pour l'avenir du basket-ball.

Dans l'ensemble, beaucoup de progrès ont été réalisés depuis l'an dernier. Nos gracieuses basketteuses ont su améliorer rapidement la technique du jeu : passes plus adroites, plus sûres ; tirs au panier plus précis. Avec de l'entrainement et des efforts soutenus, elles peuvent arriver à jouer plus scientifiquement encore.

En résumé, le basket-ball se développe heureusement dans les Basses-Alpes. Sous peu, il comptera de nombreux et fervents adeptes, parmi les sportifs gavots et nos équipes seront à même d'affronter les meilleures formations régionales.

La Retraite du Père Noël

Le Père Noël cette année
Faisant halte dans sa tournée
S'en fut chez M. Daladier
Dont (c'est un vieux truc du métier)
Il connaissait la cheminée.

— « Je m'excuse de mon sans-gêne
« Lui dit-il, mais je venais pour
« Vous demander, c'est bien mon tour
« De me remettre mes étrennes.

« Vous avez tout fait pour le mieux,
« Du beau travail, il vous honore,
« Vous pouvez faire mieux encore
« En donnant la Retraite aux Vieux.

« Des vieux il faut se souvenir.
« Travailleurs dont le front se ride
« Trop malchanceux ou trop candides
« Pour assurer leur avenir ».

— « Le geste serait généreux
« Lui répondit Edouard, mais note
« Que les Vieux ne sont pas nombreux
« Donc, peu de bulletins de vote.

« Et les élus (ceci d'ailleurs
« Pour conserver le vent en poupe)
« S'occupent de leurs électeurs
« Qu'autant que nombreuse est leur
[troupe.

« Alors les vieux ont de la chance
« Quand même, reprit Daladier,
« Qu'on ne les force pas, en France,
« A grimper dans le Cocotier.

« Quant à la Retraite, je crois,
« Mon vieux, que tu n'y a pas droit.
« C'est en vain que tu m'asticottes,
« Car elle est pour les miséreux.
« Or toi tu n'es pas malheureux
« Tu es un type de la... hotte !

. . . . . .

Alors Père Noël, pantois,
Alla reprendre son service
En disant « C'est une injustice !
« Je vais... le crier sur les toits. »

***

Réveillon !

Noël ! Noël ! Pour faire honneur
Au Rédempteur qui nous aima
Tu devras louer le Seigneur
Et... des places au cinéma.

A la dinde fais son affaire
Mais évite à tes compagnons,
Cette « farce » n'est pas à faire
De distribuer les... marrons.

Il faut encor, c'est opportun
Si d'un chapon tu te restaures,
A ta voisine, avant l'aurore
Montrer que tu n'en est pas un.

Prends peu de boudin, je t'en prie,
Car tu dois après le repas
Goûter, si tu n'es pas trop las,
A bien d'autres... cochonneries.

Des liqueurs pour usage interne
Tu peux en user sans regrets
Qu'importe si tu prends après
Le « Messie » pour une lanterne.

Quant aux vins qu'ils coulent à flot !
Noël ! tu dois la nuit entière
Tout oublier, chagrins, misères,
Et jusqu'au nom de Paul Reynaud !

André TERRAT.

© VILLE DE SISTERON

Pour votre Noël
Toutes les Friandises
Pour vos Cadeaux du Jour de l'An
un grand choix de
Boites - Cristaux - Porcelaine
A la Patisserie Maffren
Rue de Provence -o- SISTERON
Téléphone 1.49

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

A la Radio. — Ce Dimanche de Noël 25 Décembre à 11 h. 45, au Poste Radio P.T.T. de Paris, avec retransmission des autres postes, notre compatriote M. Emile Roux-Parassac, fera une longue causerie sur « Noël à travers la France, avec pour finir Noël sur nos Alpes ».

Ce sera sa 23e radiodiffusion de cette année.

Séance Récréative. — A la demande de beaucoup de Sisteronnais les jeunes filles du patronage et du cercle d'études donneront une dernière séance récréative Lundi 26 Décembre à 3 heures.

Ceux nombreux, qui sont venus les entendre et les applaudir ont passés quelques heures agréables. La séance de lundi fera aussi salle comble et nul ne se repentira d'y être venu. Donc, lendemain de Noël à 3 heures, rendez-vous rue de la Mission, salle du Cinéma Paroissial.

Beau Geste. — Les membres de l'Amicale des Mutilés et Anciens Combattants de Sisteron apprendront avec un réel plaisir le geste généreux que vient d'accomplir leur camarade Raoul Colomb, membre de l'Amicale et Directeur des Galeries Sisteronnaises qui, à l'occasion de la paie de son premier coupon de la retraite du Combattant a versé à la caisse la somme de 100 francs.

Au nom de l'Amicale toute entière nous adressons à notre camarade Colomb nos vifs remerciements et nos souhaits de prospérité.

Mlle Reine MARGAILLAN
Sage-Femme de 1re Classe
Nouveau Régime
Diplômée de la Faculté de Médecine de Marseille
13, rue de l'Horloge (*maison Bellier*)
SISTERON — (Basses-Alpes)
— *Cabinet ouvert à partir du* 1er JANVIER 1939 —

La Neige. — Dans la nuit de Mardi à Mercredi la neige a fait son apparition sur la région Sisteronnaise et au-delà. Elle est tombée en flocons serrés recouvrant le sol d'une épaisseur de 10 à 15 centimètres.

Mais grâce à la température douce que nous subissons elle a fondu, aidée dans sa disparition par le service des Ponts et Chaussées qui a mis de suite une équipe de travailleurs et un tombereau pour le nettoyage de la principale rue.

La présence prématurée de la neige a provoqué une baisse du thermomètre jusqu'à 12 degrés de froid en certains endroits et 15 degrés aux endroits plus exposés. La température est sur le vif et les routes ne sont que tout justes praticables. Le ciel reste couvert et fait prévoir qu'une nouvelle chute de neige se produira bientôt.

LES DIXIEMES DE BILLETS DE LA LOTERIE NATIONALE
(14e Tranche 1938)
sont en vente à l'Imprimerie-Librairie LIEUTIER, 25, rue Droite, Sisteron.

Pour Noël. — Le « Groupe des Inquiets » dont l'activité reste légendaire organise cette année, exceptionnellement à l'occasion des Fêtes de Noël, dans la salle de la Potinière le Samedi soir, Dimanche, Lundi en matinée et en soirée, de Grands Bals avec entrée libre.

On pourra réveillonner par petites tables et on dansera les nouvelles danses : la « Lambeth Walck » la « Conga » etc.... Il y aura de la joie.

POUR VOS CARTES DE VISITE
une seule adresse
Imprimerie-Librairie LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON
Téléphone 1.48
Livraison Rapide — Prix Modérés

AVIS. — Le Syndicat Départemental d'élevage Ovin des Basses-Alpes informe ses membres adhérents qui n'ont pas versé à ce jour la cotisation annuelle de 10 francs, que le recouvrement en est opéré par les soins de l'Administration des P.T.T.

Le Conseil d'Administration invite instamment ses membres à acquitter à présentation le montant de la cotisation.

De même la Société Départementale d'Agriculture et Viticulture met en recouvrement la modique cotisation de 5 francs.

Elle souhaite que, comme les années précédentes l'unanimité de ses membres réponde à l'appel de bureau.

Nous rappelons que le Siège Social de ces Sociétés se trouve à Digne Chambre d'Agriculture des Basses-Alpes, 29, Place de l'Evêché.

Fédération Générale des Retraités. — Section des Basses-Alpes. — Canton de Sisteron. — Le délégué cantonal de Sisteron, M. Audibert, Place du Marché, a l'honneur d'informer ses camarades retraités qu'il tient à leur disposition leurs cartes fédérales pour l'année 1939. Prière de les retirer le plus tôt possible pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans le service de la Tribune.

Plusieurs adhérents de Sisteron et de ses environs ont versé leur cotisation de 1938 directement à Paris. Pour ne pas compliquer les écritures et pour éviter des frais inutiles, ils sont priés de la verser dorénavant au délégué cantonal, M. Audibert, qui leur délivrera la carte.

Pour vos Etrennes
GRAND RABAIS
du 17 au 31 Décembre
sur tous articles
VELOS - MOTEURS
MOTOS — VELOS
(*marque Libéria*)
ROME Marin
Rue Saunerie — SISTERON

La Préfecture des Basses-Alpes communique l'information suivante:

Cafés et Débits de Boissons. — Par décision de M. le Préfet des Basses-Alpes, les Cafetiers et Débitants de Boissons du Département sont autorisés à laisser leurs établissements ouverts au public pendant les nuits des 24 au 25 Décembre, 25 au 26 Décembre 1938 ; 31 Décembre 1938 au 1er Janvier 1939 et 1er au 2 Janvier 1939.

CABINET DENTAIRE
A. SILVY
CHIRURGIEN-DENTISTE
13, Rue de Provence — SISTERON
Cabinet ouvert tous les jours

Amicale des Anciens Marins. — Dimanche dernier appareillaient plus de 100 cols bleus pour se rendre à Manosque ou avait lieu leur fête annuelle.

Cette fête était placée sous la présidence d'honneur de M. le docteur Arnould, médecin principal de réserve de la Marine, délégué de la F.A.M.A.C. pour le Sud-Est

A cette fête assistaient Messieurs Biroard, commandant l'Air-France à Marignane, le capitaine de Vaisseau Broché, commandant le 8e dépôt à Toulon ; le capitaine Ducuind, président des officiers de réserve de l'armée de l'air ; M. Lauprette, président des anciens marins de Toulon. Une délégation des A. M. de Marseille avec leur fanion ; une délégation des A. M. de Toulon avec leur fanion ; une délégation des Anciens Fusilliers Marins de Provence avec leur fanion.

Les Anciens Marins furent reçus à la Mairie par MM. Robert, maire, Dépieds, adjoint, le Conseil Municipal, Julien, président des Anciens Combattants de Manosque.

Remise d'un fanion à l'Amicale des Basses-Alpes. Après la remise du fanion le cortège se format sur la place de l'Hôtel de Ville pour se rendre au monument aux morts de la ville de Manosque, drapeau en tête. Après la sonnerie des clairons envoyés spécialement par la marine et le salut aux couleurs, une gerbe de fleurs portée par 3 marins de l'Ecole Courbet, fut déposée au Monument.

Le Docteur Arnould prononca une courte allocution et demanda une minute de silence pour nos morts au champ d'honneur et ceux des morts au champ sans croix.

L'apéritif fut servi par le camarade Raymond, propriétaire de la Brasserie des Lices. Puis un banquet réunissant plus de 100 convives fut servit à l'Hôtel des Négociants où la franche camaraderie régnait.

Au dessert, plusieurs discours furent prononcés et les marins rappelèrent avec énergie que leur devise doit être écoutée comme à bord dans tous les cœurs Honneur et Patrie, Bravoure et Obéissance.

La journée se termina par un grand bal de la marine aux Variétés dans une salle fort bien décorée où l'on s'en donna à cœur joie jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. On se sépara en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Grand choix de CARTES Illustrées du Nouvel An et d'ALBUMS d'Etrennes à la Librairie Lieutier.

Sautez sur votre Chance

La neige est tombée, toute la montagne en est couverte ; c'est l'irrésistible appel des sports d'hiver !

Pratiquez-vous ces sports ? Avez-vous éprouvé la griserie vertigineuse d'une descente en ski ? Connaissez-vous l'aspect féérique des stations d'hiver ?

Les trains de neige sont prêts. Que de monde, quelle gaîté à la pensée de ces vacances uniques au milieu de l'année, sans oublier l'air pur que l'on va respirer loin de la fumée des villes.

Ne restez pas sourds à l'appel de la neige, sautez sur votre chance ; la Tranche de la Neige, 15e Tranche 1938 de la LOTERIE NATIONALE.

Même un lot modeste vous permettra de jouir, vous aussi, de la paix de la montagne !

Et maintenant : bonnes vacances et bonne neige !

A vendre
POUR RAISON DE SANTE
FONDS DE COMMERCE DE
Café-Hôtel
bien achalandé. Affaire avantageuse sur Route Nationale.
S'adresser à Me BUES, Notaire à SISTERON.

Pharmacie de Garde. — Demain Dimanche (jour de Noël) et Lundi, Pharmacie Charpenel, rue de Provence.

République Française — Département des Basses-Alpes
2me Division — 1er Bureau

Enquête d'Utilité Publique

COMMUNE D'AUBIGNOSC

PROJET

D'ALIMENTATION DU HAMEAU DU FOREST EN EAU POTABLE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Le Préfet du département des Basses-Alpes,

Vu la délibération en date du Premier Juin mil neuf cent trente huit, par laquelle le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIGNOSC demande que le projet relatif à l'alimentation du hameau du Forest en eau potable soit déclaré d'utilité publique ;

Vu l'avant-projet des travaux à exécuter ;

Vu le décret du trente Octobre mil neuf cent trente cinq sur la santé publique ;

Vu les décrets-lois des huit Août et trente Octobre mil neuf cent trente cinq sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret du trente Octobre mil neuf cent trente cinq sur la dérivation des eaux non domaniaes;

Vu le décret du deux Mai mil neuf cent trente six, qui a réglé les formes de cette enquête pour les travaux d'intérêt purement communal ;

Vu l'avis de la commission sanitaire en date du quinze Octobre mil neuf cent trente huit ;

Vu l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène, en date du huit Décembre mil neuf cent trente huit;

ARRETE :

Article Premier. — L'avant-projet ci-dessus visé sera soumis à une enquête dans les formes déterminées par le décret du deux Mai mil neuf cent trente six, en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux.

En conséquence, le présent arrêté sera publié dans la commune par voie d'affiches et tous autres procédés en usage. Ces mesures de publicité seront complétées par l'insertion intégrale du présent arrêté dans l'un des journaux publiés dans l'arrondissement ou, s'il n'en n'existe aucun, dans l'un des journaux du département (article 32 du décret du 2 Mai 1936).

Puis, après ces diverses publications et à la date fixée ci-dessous, l'avant-projet et les pièces à l'appui seront déposés à la Mairie de la Commune d'AUBIGNOSC, pendant dix jours pleins et consécutifs du Lundi vingt six Décembre mil neuf cent trente huit, au Mercredi quatre Janvier mil neuf cent trente neuf inclus et de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-huit heures, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur recevra à la Mairie d'AUBIGNOSC, pendant trois jours consécutifs, les cinq, six et sept Janvier mil neuf cent trente neuf de neuf heures à dix-huit heures, les déclarations des habitants et des intéressés sur l'utilité publique des travaux projetés.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités :

a) Par un certificat du Maire, qui devra constater, non seulement les mesures de publicité effectuées et le jour où le présent arrêté a été affiché, mais encore de quelle date à quelle date, de quelle heure à quelle heure les pièces du projet ont été mises à la disposition du public ;

b) Par la production, à la charge du Maire, d'un exemplaire, certifié conforme par le gérant, du numéro du Journal contenant intégralement le présent arrêté.

Article 2. — Après avoir clos et signé le registre des déclarations, visé et signé toutes les pièces de l'instruction qui auront servi de base à l'enquête, le commissaire-enquêteur les remettra immédiatement au Maire. Il y joindra son avis motivé, tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les diverses questions qui peuvent être posées par l'administration.

Le Conseil Municipal délibèrera de nouveau si le registre d'enquête contient des déclarations contraires à l'adoption du projet, ou si l'avis du commissaire-enquêteur y est opposé. Dans sa délibération le Conseil Municipal devra discuter les observations ou objections faites à l'égard du projet et émettra son avis.

Le procès-verbal de cette délibération le certificat du Maire susvisé, le numéro du journal contenant le présent arrêté, l'avant-projet des travaux, le registre des déclarations et autres pièces de l'enquête seront ensuite adressés par le Maire au Sous-Préfet avec son avis motivé.

Article 3. — Monsieur CHAUVIN Jules, cultivateur à AUBIGNOSC est nommé commissaire-enquêteur et procèdera, en cette qualité, conformément aux dispositions ci-dessus prescrites.

Article 4. — Messieurs le Secrétaire Général de la Préfecture, le Maire d'AUBIGNOSC et le Commissaire-enquêteur sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, la notification et l'exécution du présent arrêté.

Fait à Digne, le Seize Décembre mil neuf cent trente huit.

Le Préfet des Basses-Alpes,
Signé : E. BABILLOT.

Pour ampliation :
Signé : Illisible.

Nouveau Cabinet
A. LACOTE
CHIRURGIEN-DENTISTE
de la Faculté de Médecine de Lyon
65, Rue Droite
face à la Société Générale
— SISTERON —
CONSULTATIONS :
VENDREDI matin de 8 à 11 heures
JEUDI et SAMEDI toute la journée
et les Jours de Foire

Les Agendas de Commerce et de Bureau de 1939, sont en vente à l'Imprimerie-Librairie Lieutier, à Sisteron.

Sapeurs-Pompiers de Sisteron. — Il est rappelé que la fourniture de 14 paires de demi-bottes en caoutchouc est exclusivement réservée aux commerçants Sisteronnais.

Les propositions déposées au Secrétariat de la Mairie avant le 31 Décembre inclus devront porter la mention : Adjudication des Sapeurs-Pompiers.

ETAT-CIVIL

du 16 au 23 Décembre

NAISSANCES

Françoise Jeanne Yvonne Lhoumeau Rue de Provence.

PUBLICATION DE MARIAGES

Roger Léon Alphonse Dessaud, restaurateur, demeurant et domicilié à Sisteron et Léoncie Aimée Marguerite Amat, s. p., demeurant et domiciliée à Thèze.

MARIAGES

DÉCÈS

Néant.

© VILLE DE SISTERON

AVIS. — Il est rappelé aux usagers de l'eau de vouloir bien préserver les compteurs contre le gel, les réparations étant entièrement à leurs charges. Aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

DONS. — Il a été versé par M. le Directeur de la Société des Transports Electriques Alpes Méditerranée la somme de 200 francs à répartir comme argent de poche aux vieillards hospitalisés de notre Hôpital-Hospice.

— M. Colomb Raoul, négociant à Sisteron a versé également la somme de 100 francs à répartir comme suit :

50 francs comme argent de poche aux vieillards hospitalisés de notre Hôpital-Hospice.

et 50 francs pour la caisse des Sapeurs-Pompiers de Sisteron.

Nos remerciements à ces généreux donateurs.

La Préfecture des Basses-Alpes nous communique :

Limitation des Ensemencements en Blé. — L'attention des cultivateurs bas-alpins est appelée sur les dispositions légales relatives à la limitation des ensemencements en blé, résumés ci-après :

1° — Il est interdit d'ensemencer en blé des superficies supérieures à celles consacrées par les usages locaux pour l'assolement.

2° — Il est également interdit de cultiver du blé sur une terre qui a déjà portée cette céréale l'année précédente, sauf dans les régions où cette pratique est de tradition et sous réserve d'une superficie d'un hectare pour l'alimentation familiale.

3° — Il est enfin interdit d'augmenter par exploitation, les superficies ensemencées en blé par rapport à la moyenne des 3 années précédentes.

4° — Toute infraction à ces prescriptions sera passible d'une amende de 2.000 francs net et sans décime par hectare.

***

AVIS. — Il est reppelé aux jeunes gens appartenant à la classe 1939 et omis des classes précédentes qu'ils doivent se présenter d'urgence à la Mairie de leur domicile pour demander leur inscription sur les tableaux de recensement.

En cas d'empêchement, ils devront faire réclamer cette inscription par leurs parents ou leur tuteur.

***

Réquisitions Militaires. — Il est porté à la connaissance des communes et des personnes ayant fourni des prestations au titre de la loi du 3 Juillet 1877 sur les réquisitions militaires, à compter du 23 Septembre 1938, qu'elles doivent en demander le règlement d'urgence et en tous cas avant le 31 Décembre courant, dernier délai, à M. le Commandant d'Armes à Digne.

Aucune réclamation ne sera recevable après cette date.

Etude de Me Fernand POUJOL
Notaire
LES MEES (Basses-Alpes)

VENTE

aux Enchères Publiques

en suite de Surenchères

Le Dimanche huit Janvier mil neuf cent trente neuf, à quatorze heures en la salle de la Mairie de MALIJAI, il sera procédé par Me POUJOL, Notaire aux MEES, à la vente aux enchères publiques, sur SURENCHERE de :

Un corps de Bâtiment

ayant servi d'Ecole et de Mairie sis à MALIJAI, en retrait de la route allant de MALIJAI à SISTERON, à proximité du Château de Malijai.

NOUVELLE MISE A PRIX :

36.300 francs

Cahier des charges déposé chez Me POUJOL, Notaire aux MEES.

Pour visiter s'adresser à MALIJAI à Monsieur EYRAUD, Maire, ou au Secrétaire de la Mairie.

F. POUJOL,
Notaire.

République Française — Département des Basses-Alpes
2me Division — 1er Bureau

Enquête d'Utilité Publique

COMMUNE DE BAYONS

PROJET

D'ALIMENTATION COMPLEMENTAIRE EN EAU POTABLE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Le Préfet du département des Basses-Alpes,

Vu la délibération, en date du onze Septembre mil neuf cent trente huit, par laquelle le Conseil Municipal de la Commune de BAYONS demande que le projet relatif à l'alimentation complémentaire en eau potable soit déclaré d'utilité publique ;

Vu l'avant-projet des travaux à exécuter ;

Vu le décret du trente Octobre mil neuf cent trente cinq sur la santé publique ;

Vu les décrets-lois des 8 Août et 30 Octobre mil neuf cent trente cinq sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret du trente Octobre mil neuf cent trente cinq sur la dérivation des eaux non domaniales ;

Vu le décret du deux Mai mil neuf cent trente six, qui a réglé les formes de cette enquête pour les travaux d'intérêt purement communal ;

Vu l'avis de la commission sanitaire en date du dix-neuf Novembre mil neuf cent trente huit ;

Vu l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène, en date du huit Décembre mil neuf cent trente huit;

ARRETE :

Article Premier. — L'avant-projet ci-dessus visé sera soumis à une enquête dans les formes déterminées par le décret du deux Mai mil neuf cent trente six, en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux.

En conséquence, le présent arrêté sera publié dans la commune par voie d'affiches et tous autres procédés en usage. Ces mesures de publicité seront complétées par l'insertion intégrale du présent arrêté dans l'un des journaux publiés dans l'arrondissement ou, s'il n'en existe aucun, dans l'un des journaux du département (article 32 du décret du 2 Mai 1936).

Puis, après ces diverses publications et à la date fixée ci-dessous, l'avant-projet et les pièces à l'appui seront déposés à la Mairie de la Commune de BAYONS, pendant dix jours pleins et consécutifs, du Lundi vingt six Décembre mil neuf cent trente huit au Mercredi quatre Janvier mil neuf cent trente neuf inclus et de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-huit heures, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur recevra à la Mairie de BAYONS, pendant trois jours consécutifs, les cinq, six et sept Janvier mil neuf cent trente neuf de neuf heures à dix-huit heures, les déclarations des habitants et des intéressés sur l'utilité publique des travaux projetés.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités :

a) Par un certificat du Maire, qui devra constater, non seulement les mesures de publicité effectuées et le jour où le présent arrêté a été affiché, mais encore de quelle date à quelle date, de quelle heure à quelle heure les pièces du projet ont été mises à la disposition du public ;

b) Par la production, à la charge du Maire, d'un exemplaire, certifié conforme par le gérant, du numéro du Journal contenant intégralement le présent arrêté.

Article 2. — Après avoir clos et signé le registre des déclarations, visé et signé toutes les pièces de l'instruction qui auront servi de base à l'enquête, le commissaire-enquêteur les remettra immédiatement au Maire. Il y joindra son avis motivé, tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les diverses questions qui peuvent être posées par l'administration.

Le Conseil Municipal délibèrera de nouveau si le registre d'enquête contient des déclarations contraires à l'adoption du projet, ou si l'avis du commissaire-enquêteur y est opposé. Dans sa délibération, le Conseil Municipal devra discuter les observations ou objections faites à l'égard du projet et émettra son avis.

Le procès-verbal de cette délibération, le certificat du Maire susvisé, le numéro du journal contenant le présent arrêté, l'avant-projet des travaux, le registre des déclarations et autres pièces de l'enquête seront ensuite adressés par le Maire au Sous-Préfet avec son avis motivé.

Article 3. — Monsieur MAGNAN Etienne, propriétaire à BAYONS, est nommé Commissaire-enquêteur et procèdera, en cette qualité, conformément aux dispositions ci-dessus prescrites.

Article 4. — Messieurs le Secrétaire Général de la Préfecture, le Maire de BAYONS et le Commissaire-enquêteur sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, la notification et l'exécution du présent arrêté.

Fait à Digne, le seize Décembre mil neuf cent trente huit.

Le Préfet des Basses-Alpes,
Signé : E. BABILLOT.

Pour ampliation :
Signé : Illisible.

Etude de Me CHARLES-ALFRED
Avocat-Avoué
Successeur de Me Fruchier
4, Boulevard Thiers — DIGNE

D'un jugement par défaut faute de comparaître à l'encontre du sieur Gabriel MASSOT, Cultivateur à CHATEAUFORT, rendu par le Tribunal Civil de DIGNE, le 7 Juillet 1938, enregistré, aujourd'hui définitif au profit de Madame Anne TURCAN, épouse Gabriel MASSOT, domiciliée de droit avec ce dernier à CHATEAUFORT, mais autorisée à résider à VOLONNE, assistée judiciaire par décision du bureau de DIGNE du 5 Novembre 1937.

Il appert que la séparation de corps d'entre les époux TURCAN-MASSOT a été prononcée aux torts et griefs exclusifs du mari.

Pour extrait conforme par l'avoué soussigné à DIGNE le 13 Décembre 1938.

L. CHARLES-ALFRED,
Avoué.

Un bon Conseil

Par cette température, les personnes qui ont de violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, se soulagent instantanément et guérissent progressivement en employant la Poudre Louis Legras, ce précieux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Prix de la boite 6 fr. 15 (impôt compris) dans toutes les pharmacies.

On cherche à louer

Campagne

avec pré, arbres fruitiers et à l'arrosage, aux environs de Sisteron.

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau du Journal.

INTERLUDE - *Superhétérodyne à 6 lampes multiples doté de la nouvelle technique ondes courtes Philips. Réglage automatique par radio-clavier à 8 touches. Montage à contre-réaction extrêmement musical.*

En deux secondes, le radio-clavier Philips vous donne la station choisie. Pas seulement une fois et par hasard... non, deux cents, cinq cents fois, avec la même exactitude, la même précision. Demandez une démonstration du radio-clavier Philips... c'est une nouveauté radiophonique qui vous "emballera".

PHILIPS

C. Fiastre & M. Scala

DISTRIBUTEURS OFFICIELS « PHILIPS » STATION SERVICE
6, Rue de Provence — SISTERON
Téléphones 101 et 3 — R. C. Digne 997

L'ALMANACH VERMOT EST PARU

Il est en vente à l'Imprimerie-Librairie
M.-PASCAL-LIEUTIER, 25 Rue Droite, SISTERON, Tél. 1.48

VARIETES-CINEMA POUR LES FETES DE NOEL
PROGRAMME DE CHOIX avec

CASINO-CINEMA POUR LES FETES DE NOEL
SAMEDI, en soirée
TRAFIC DE DIAMANTS — DIMANCHE, matinée et soirée
Film Policier — LUNDI, matinée et soirée

© VILLE DE SISTERON

Banque Nationale
pour le Commerce et l'Industrie

Soc. Anon. au Capital de 175.000.000 entièrement versés
SIÈGE SOCIAL : 16, Boulevard des Italiens, PARIS
R. C. Seine 251.988 B

Anciennement "Banque des Alpes"

Succursale à GAP
12, Rue Carnot
Tél. 0.15 et 197

Agence à SISTERON
Rue de Provence — Téléphone 28.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
PAIEMENT DE COUPONS FRANÇAIS ET ETRANGERS
SOUSCRIPTION SANS FRAIS AUX EMISSIONS
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 Succursales, Agences, Bureaux en FRANCE

99 FEMMES sur 100

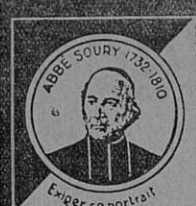

Souffrent des Nerfs, de l'Estomac ou de Maladies intérieures. Chez la Femme, en effet, la circulation du sang joue un rôle considérable, et quand, pour une raison quelconque, le sang n'a plus son cours normal, tout l'organisme se détraque, et il en découle de nombreux malaises et parfois des maladies graves. C'est pourquoi nous ne saurions trop recommander à toutes les Femmes de faire une cure avec la

JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

dès qu'elles éprouvent le moindre trouble de la Menstruation ou un malaise quelconque.

Elle leur évitera une foule d'infirmités et fera disparaître sûrement les *Maladies intérieures de la Femme*, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Suites de Couches, Migraines, Névralgies, Maladies du *Retour d'Age*, des Nerfs et de l'Estomac, Troubles de la *Circulation* : Congestions, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie, etc.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

M. 11

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBE SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

C'est ce qu'on verrait s'il prenait fantaisie aux **2.000.000 gagnants** de se diriger tous ensemble vers le Pavillon de Flore, après le tirage **d'une seule tranche** de la

LOTERIE NATIONALE
Tentez donc votre chance!

Vous trouverez à l'

IMPRIMERIE-PAPETERIE-LIBRAIRIE
M. Pascal-Lieutier

25, Rue Droite — SISTERON - Tél. 1.48

ous les Imprimés
ous les Timbres en Caoutchouc
ous les Livres
outes les Fournitures Scolaires

Pour vendre ou acheter

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS ETC

S'adresser en confiance à

l'AGENCE GENERALE des ALPES
R. GIRARD
53, Rue Carnot — GAP
Téléphone 1.10

En vente à la Librairie LIEUTIER

Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

BUREAU DE SISTERON
Jours de Marchés et Foires

Toutes opérations de Banque et de Bourse
— *Avances aux Eleveurs* —

R. C. SEINE 64.462

Service Régulier
Sisteron - Digne - Nice

HORAIRE :

Sisteron	(*Départ*)	7 h 15	Nice	(*Départ*)	12 h
Digne		8 h	Antibes		12 h 30
Saint-André		9 h	Cannes		13 h
Castellane		9 h 30	Grasse		13 h 30
Saint-Vallier		11 h 15	Saint-Vallier		13 h 45
Grasse		11 h 30	Castellane		15 h 30
Cannes		12 h	Saint-André		16 h
Antibes		12 h 15	Digne		17 h 15
Nice	(*Arrivée*)	12 h 45	Sisteron	(*Arrivée*)	18 h

Correspondance pour : VEYNES, GAP, BRIANÇON

Départ de Sisteron :
Bureau de Taxis, J. GALVEZ, 12, Rue de Provence — Téléphone 2
Départ de Nice : Gare Municipale d'Autobus.

SYPHILIS Guérison assurée par le **TREPARGYL** seule méthode interne et rectale supprimant toutes piqûres. La boîte : **39f.60.** Le traitement complet : **118** fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

REGLES douloureuses, interrompues, retardées et toutes suppressions pathologiques des époques, rétablies certainement par le **LYROL**, seule méthode interne et vaginale. La boîte : **39f.60.** Cure compl. **118** fr. 7 *Phes* ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

IMPUISSANCE guérie à tout âge et sans danger par **UGYL**. Traitement sérieux, le seul de ce genre prescrit par le Corps médical. Le flacon **39f.60** Le traitement complet **118** fr. *Toutes Phes*, ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

BLENNORRAGIE Écoulements, Filaments, Rétrécissements, Prostatite. — Guérison définitive par **UGÉOL**, seule méthode interne et prostatique supprimant toutes interventions douloureuses et dangereuses. La boîte : **39f.60.** Le traitement complet : **118** fr. *Toutes Pharmacies*, ou à défaut **Labo. LACROIX**, rue Bretagne, ASNIERES-PARIS

VIEUX JOURNAUX A VENDRE
S'adresser à l'Imprimerie Lieutier Sisteron.

Que vous tiriez de la Terre profits ou agrément, vous êtes défendu et conseillé par

L'AGRICULTURE NOUVELLE

Ses fameux articles de défense paysanne font autorité depuis cinquante ans

SES PETITS CONSEILS (Réponses à nos lecteurs) vous tirent d'embarras

SES PETITES ANNONCES font vendre ou trouver tout ce que l'on veut

Vous avez besoin de

L'AGRICULTURE NOUVELLE

un peu chaque jour

Voir, dans le numéro de cette semaine, la liste des primes intéressantes offertes aux abonnés pendant quelques jours seulement.

Abonnements : FRANCE ET COLONIES, 26 francs par an
18, rue d'Enghien, PARIS

En vente partout :
LE NUMERO : 60 CENTIMES
Envoi franco d'un spécimen contre 0.60 en timbres

Contes et Légendes de nos Alpes

par Emile ROUX-PARASSAC de Sisteron

Préface d'Abel BONNARD de l'Académie Française

C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres intructives sur Sisteron et sur notre région.

Un beau volume de 300 pages.

—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs.

en vente à la Librairie Lieutier.

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

Les PATES DONZION

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20
Sisteron, station :
Café du Commerce, Télép. 61.

Bureau à Digne : *Café des Sports*
Boulevard Gassendi, Tél. 0.86

Sisteron (départ)	6 h. 45	13 h. 00
Peipin (gare)	6 h. 53	13 h. 08
Volonne	7 h. 03	13 h. 18
Château-Arnoux	7 h. 08	13 h. 22
Malijai	7 h. 20	13 h. 35
Les Grillons-M.	7 h. 30	13 h. 45
Digne (arrivée)	7 h. 45	14 h. 00
Digne (départ)	9 h. 00	17 h. 00
Les Grillons-M.	9 h. 15	17 h. 15
Malijai	9 h. 25	17 h. 25
Château-Arnoux	9 h. 37	17 h. 37
Volonne	9 h. 42	17 h. 42
Peipin (gare)	9 h. 52	17 h. 52
Sisteron (arrivée)	10 h. 00	18 h. 0o

COMMERÇANTS — INDUSTRIELS

pour remédier à la crise faites de la publicité dans

SISTERON-JOURNAL

Sisteron - Journal

est en vente

à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;

à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau

et au Bureau du Journal, à
— — SISTERON — —

Fonctionnaires, Agents des Services Publics, en activité ou en retraite, assurez vos véhicules à moteur à « La garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'Etat et des Services Publics », entreprise privée régie par le décret-loi du 8 Août 1935.

Renseignements : F. Jauffret-Veyan 17, Boulevard Dubouchage, Nice, L'été aux Mées et à Riez.

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre. Le Maire :

© VILLE DE SISTERON